

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCEL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 7 Avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 014-1788/17/CM

■ Subvention d'équipement - Approbation d'un accord de principe pour un soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence en faveur de l'institut Paoli-Calmettes (IPC)

MET 17/3187/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

De par les compétences qui lui sont dévolues en matière d'Enseignement Supérieur-Recherche et Santé, forte d'un écosystème en matière de santé riche et dynamique, la Métropole Aix-Marseille-Provence possède les atouts de son ambition : celle de devenir un leader dans le secteur des thérapies innovantes pour le développement d'une métropole intelligente et attractive.

Accompagner les opérations permettant d'accroître significativement le potentiel scientifique et la visibilité de la Métropole dans ses domaines d'excellence, et précisément celui de la santé, s'affirme comme un axe privilégié de la politique métropolitaine

Marseille est ainsi un bastion de la lutte contre le cancer : en effet, le « centre anticancéreux » de Marseille voit le jour suite à un arrêté de novembre 1925. Cette entité qui fonctionnait en partie à l'Hôtel Dieu et en partie à l'hôpital de la Conception, est à l'origine du futur Institut Paoli-Calmettes (IPC).

C'est en 1974 que le Centre prend le nom d'Institut Paoli-Calmettes, en hommage au Professeur Jean Paoli (Directeur Général de 1952 à 1970) et à Irène Calmettes (Infirmière et surveillante générale engagée dans le traitement des cancers depuis 1927). Depuis, l'IPC n'a cessé de s'agrandir, l'activité étant en constante progression.

Quarante-trois après sa création, l'IPC est mondialement reconnu pour ses activités de lutte contre le cancer, de soin et de recherche. L'institut compte aujourd'hui pas moins de 1 523 salariés dont 186 praticiens et 94 internes et étudiants. En 2015, 9 270 nouveaux patients ont été pris en charge en hospitalisation ou en soins externes dont 27% en provenance de Marseille.

La lutte contre le cancer est une priorité nationale de santé publique et l'IPC y contribue considérablement avec près de 83 000 consultations, plus de 42 000 séances de radiothérapie, plus de 35 000 séances de chimiothérapie, 3 770 séjours de chirurgie et 345 greffes de moelle osseuse et de cellules souches rien que sur la seule année 2015.

Pour ses activités de recherche, l'IPC investit actuellement 2 millions d'euros par an sur son programme quinquennal de recherche en médecine moléculaire et prédictive qui se traduit en propositions thérapeutiques concrètes pour les patients. La moitié de cet investissement se fait sur les fonds propres de l'IPC, l'autre moitié est soumise à la générosité de la population du territoire et des entreprises locales.

L'Institut, qui n'a de cesse de chercher à améliorer la qualité des soins proposés, souhaite acquérir une nouvelle technologie d'imagerie médicale (couplage entre un IRM à un accélérateur linéaire) permettant à la fois une grande précision dans l'irradiation des tumeurs profondes mais également, du fait de son couplage accélérateur/IRM, un arrêt de l'irradiation en cas de mouvement du patient et de la sortie de la zone tumorale du champ d'irradiation. En complément des aspects thérapeutiques immédiats, cette installation permettra le développement de recherches pluridisciplinaires, bénéfiques pour l'ensemble du territoire.

Le déploiement de cet équipement de pointe au sein de l'IPC, dont il n'existe à ce jour que quatre exemplaires en fonctionnement (3 aux USA et 1 en Europe à Amsterdam) a été retenu par la Métropole comme faisant partie des opérations qui contribuent au rayonnement national et international de la Métropole dans le domaine de l'ESR et de la Santé.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Avril 2017

Le montant de cet équipement est estimé à 8 500 000 euros. Le coût de cette opération suppose un soutien financier extérieur pour être financièrement supportable par l'IPC, d'autant que l'acquisition de cet appareil nécessitera également des travaux d'aménagement du bunker destiné à son hébergement.

La Métropole, par la présente délibération, entend apporter son soutien financier à hauteur de 1 000 000 euros, en faveur de ce projet d'acquisition d'équipement. Ce soutien sera mis en œuvre dans le cadre de la finalisation du plan de financement prenant en compte la participation des autres collectivités.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

- L'enjeu majeur et différenciant pour la Métropole de conforter la filière Santé et de miser sur le segment des thérapies innovantes
- La valeur ajoutée pour le territoire, en terme de positionnement et de renommée, conférée par le déploiement d'une technologie de pointe et peu répandue

Délibère

Article unique :

Est approuvé le principe d'un soutien financier à hauteur de 1 000 000 euros au profit de l'Institut Paoli-Calmettes pour l'acquisition d'un nouveau matériel d'imagerie médicale couplant un IRM à un accélérateur linéaire.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Avril 2017